

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

**Assemblée communale ordinaire
Mardi 12 décembre 2023 à 20h00 heures
Halle de gymnastique de Grandfontaine**

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juillet 2023.
3. Accepter la participation financière communale de Fr. 22'000.- pour réaliser un projet Paysage ; donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement et sa consolidation.
4. Prendre connaissance et approuver la modification du règlement relatif au statut du personnel de la commune mixte de Grandfontaine.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à la gestion des déchets de la commune mixte de Grandfontaine, ainsi que de son règlement tarifaire.
6. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2024 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
7. Information sur le projet de cabane forestière.
8. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet communal **www.grandfontaine.ch**. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffre 4 et 5 sont déposés publiquement au secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

L'assemblée communale sera suivie d'un apéritif.

Grandfontaine, le 6 novembre 2023

Au nom du Conseil communal